



Du permis de construire (CAMAC) au registre cantonal des bâtiments (RCB) en passant par la statistique trimestrielle de la construction (STC)

Module STC

Présenté par: Thomas Tüscher

Durée: ~ 40 min

CEP- septembre 2015

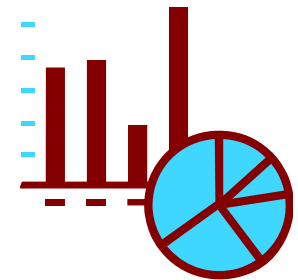
Points abordés dans l'exposé

- Ce que relève la statistique – son utilité
- Le lien avec la CAMAC
- Le lien avec le RCB: comment la statistique met à jour le registre des bâtiments

La statistique fédérale de la construction: but, utilité

- La statistique relève les dépenses en matière de construction (bâtiment ou génie civil; privées ou publiques) et comptabilise les nouveaux bâtiments et logements construits

- Observer l'évolution de la construction;
- Alimenter les comptes nationaux (et calcul du PIB)
- Suivre trimestriellement l'autorisation et la construction de logements,



- La statistique met à jour le registre des bâtiments

- Permettre l'harmonisation du registre des habitants et associer chaque habitant à un logement
- Permettre l'analyse annuelle des conditions de logement et répondre aux questions du type: « Quel type de ménage dans quel logement? »

La statistique fédérale de la construction: procédure pour le canton de Vaud

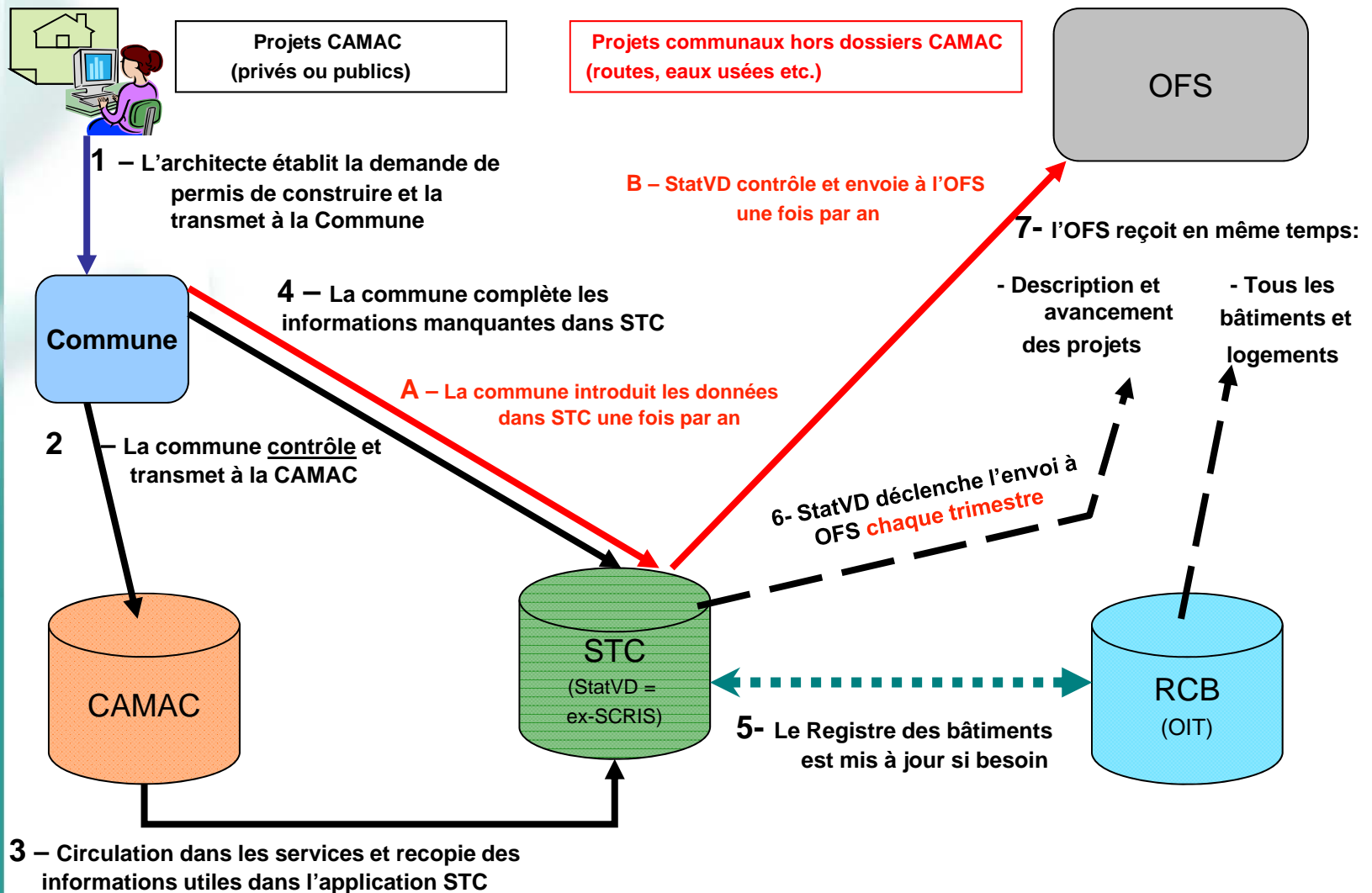
La statistique vaudoise concerne:

- ❑ Les projets de construction faisant l'objet d'une **demande de permis de construire via la CAMAC**
 - On ne relève pas les autres travaux de construction privés
 - Certains sont des projets communaux (école primaire), cantonaux (Gymnase) ou de la confédération (EPFL)
 - Ces projets sont transmis **trimestriellement** à l'OFS

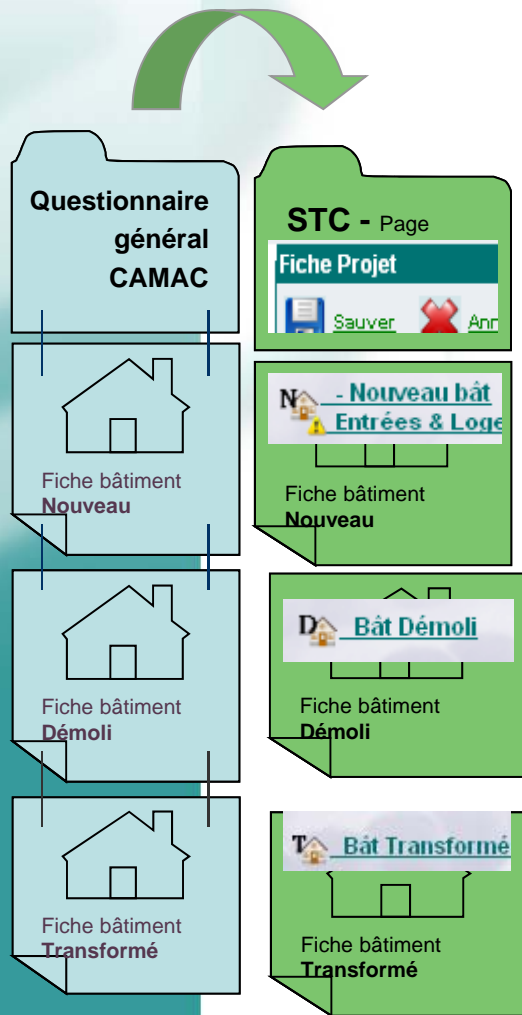
- ❑ Toutes les **autres dépenses des collectivités publiques** en matière de construction
 - Investissements / Dépenses d'entretien
 - Ces projets sont transmis **annuellement** à l'OFS

NB: les grandes entreprises privées de transport, gaz etc. et les services de la confédération sont interrogées directement par l'OFS, annuellement aussi

Statistique: de la CAMAC au registre des bâtiments



Recopie des données depuis le Questionnaire Général de la CAMAC



COMMUNE
Payerne

Période:
T1 2012 (CAMAC)
2012 (HORS-CAMAC)

Projet

- Projet (101762)
Contrôle des Entrées
Contrôle des Logements
Erreurs & Avertissements
- Nouveau bât
Entrées & Logements
- Bât Démoli
- Bât Transformé

Liens utiles

Projet: PAYERNE / PLUMETTAZ RENÉ ET ROLAND - rue de la Bergerie

Fiche Projet

Sauver | Annuler | Ajouter fiche bâtiment | Partager

Service d'enquête: Payerne - 582200
Commune de construction: 5822
No de dossier (nc):
Référence comm:

Dates d'avancement du projet

Durée prévisionnelle des travaux: 9 mois
Recours suspensif:

Modifier

Synthèse positive	04.02.2010	Début travaux
Délivrance du permis de construire		Fin travaux
1ère délivrance du permis d'habiter		

Ouvrage

No de parcelle: 428
Adresse: rue de la Bergerie

Hors zone à bâtir, nature de l'autorisation: LAT 16a | OAT 34 | bâtiment

Descriptif CAMAC: PAYERNE / PLUMETTAZ RENÉ ET ROLAND
Description de l'ouvrage: Démolition du bât. no 848; Construction d'un
Maître d'ouvrage: B1. Particuliers, hoiries
Genre de construction: Bâtiment
Cadastration nécessaire:

Bâtiments

Projets dans STC: le lien avec la CAMAC demeure

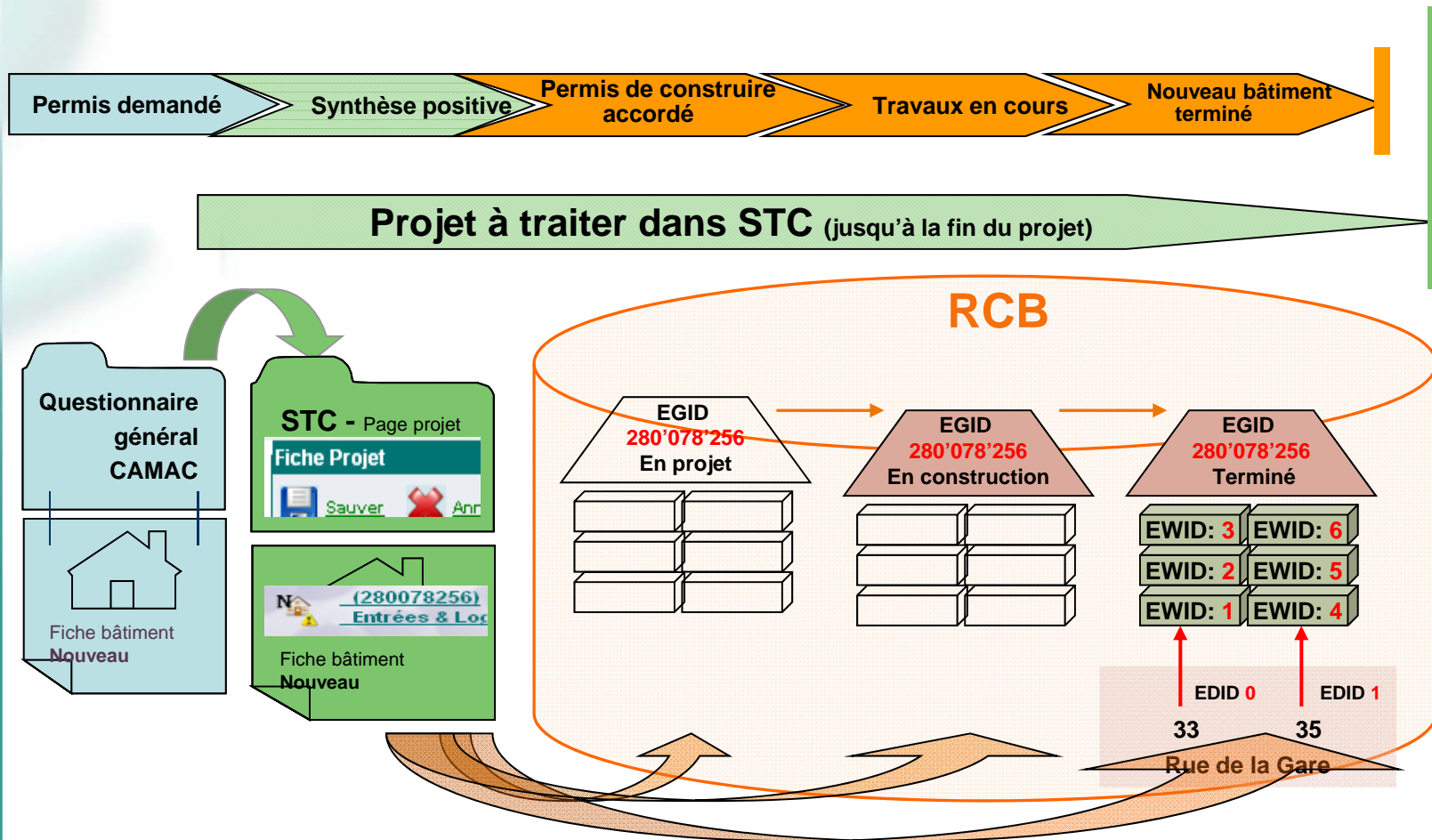
■ Mise à jour permanente dans STC des informations données à la CAMAC sur le suivi du dossier

- Dates introduites à la CAMAC (date de **synthèse**, date de délivrance de **permis de construire** ou de **permis d'habiter**) se recopient dans STC
- « Etat CAMAC » du dossier reporté automatiquement dans STC, pour information
Mais un état « Supprimé/Abandonné » à la CAMAC ne donne pas automatiquement cet état pour la statistique.

■ Reprises d'information de la statistique dans CAMAC

- Dates de **début de travaux** et de **fin de travaux** sont introduites dans STC. Ces dates existent au niveau du projet et au niveau de chaque bâtiment
- Les dates de début et de fin de travaux du projet sont reprises dans la CAMAC. (Date de fin de travaux n'est pas équivalente à date de délivrance du permis d'habiter)

Nouveau bâtiment: de la CAMAC au RCB



STC met à jour automatiquement le registre des bâtiments mais sous conditions

1

Si le projet est sans erreur (règles de STC)

...

(Ce qui bloque:

- Les erreurs,
- les avertissements à valider
- mais pas les simples avertissements)

Fiche Bâtiment

 Sauver  Annuler

Si le projets comporte plusieurs bâtiments, veuillez remplir une

EGID 280083204

No fiche CAMAC

Désignation cadastrale

Nom du bâtiment

Adresse principale Avenue de Montoie 28


Type de travaux Nouveau bâtiment

Rénovation lourde

Coordonnées 536517 (XXXXXX)

152419 (YYYY) 

Etat des travaux
(Statut du bâtiment)

Bâtiment en chantier 


Date de début des travaux 10.09.2012 (JJ.MM.AAAA) 

Date de fin des travaux

 **COMMUNE**
Lausanne

Période:
T3 2013 (CAMAC)
2012 (HORS-CAMAC)

Projet




 **Projet (129007)**
Contrôle des Entrées
Contrôle des Logements
Erreurs & Avertissements

 (11768 - 886698)
[Entrées & Logements](#)

 (280083204)
[Entrées & Logements](#)

Projet: LAUSANNE / BONNET CHRISTELLE ET MA

Fiche Projet

 Sauver  Annuler  Ajouter fiche bât

Service d'enquête Lausanne - Architecture
558600

Commune de construction 5586

Dates d'avancement du projet 

Durée prévisionnelle des travaux 12 mois

Erreurs et avertissements

Projet

 VP33

Selon la durée prévisionnelle des travaux figurant sur la fiche projet, le projet devrait être achevé. A vérifier et adapter éventuellement la durée prévisionnelle des travaux.

Bâtiments

Sans erreur.

Entrées

Sans erreur.

Logements

2

... l'état du bâtiment est proposé au RCB

...

(via des webservice qui se déclenchent automatiquement)

3

... qui se met à jour s'il ne trouve pas d'erreurs (règles du RCB)

Ce qui bloque: les erreurs RCB, mais pas les simples avertissements

Les conditions de mise à jour du registre des bâtiments



➤ Avertissement simple: ne bloque pas la mise à jour du registre des bâtiments



➤ Avertissement à valider: bloque la mise à jour du registre des bâtiments



➤ Avertissement « à valider » qui a été validé: ne bloque plus la mise à jour du registre des bâtiments



➤ Erreur à corriger – Bloque la mise à jour du registre des bâtiments



3 Avertissements

Quand l'application déclenche les webservice de mise à jour du registre des bâtiments, ce signe (roue qui tourne) apparaît

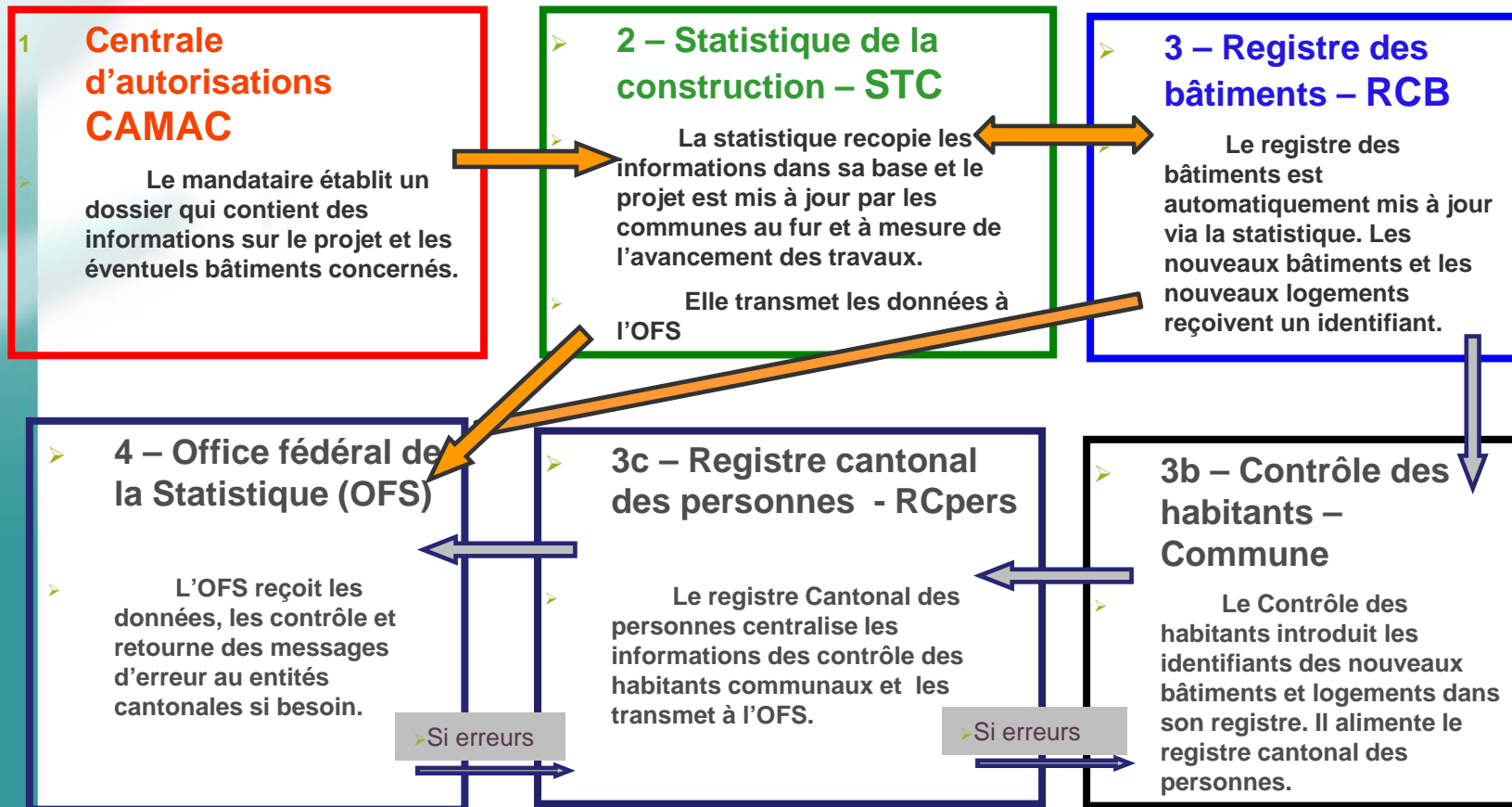
Liens entre STC et RCB

- Un bâtiment lié à un projet de transformation ne peut pas être modifié dans le registre (précaution pour éviter les erreurs). Si la correction est urgente, contacter le RCB (ou StatVD)
- Dans le registre des bâtiments, on peut voir à quel(s) projet(s) CAMAC un bâtiment est ou a été lié.
- Quand un projet statistique est archivé, il ne met plus à jour un bâtiment. Mais on peut toujours voir ce lien dans le registre des bâtiments.
- Si la transformation d'un bâtiment ne passe pas par un dossier CAMAC, les mises à jour éventuelles sont à faire directement dans le registre.



CAMAC - STC- RCB – CdH

Circuit des données entre applications



Les présentations sont sur <http://www.scris.vd.ch/>

canton de vaud
LIBERTÉ PATRIE

Statistique Vaud

THÈMES | AUTORITÉS Annuaire | Index A-Z | chercher

Etat, Droit, Finances

- Statistique Vaud
- Portrait du canton
- Portraits régionaux
- Tableaux de synthèse
- Données par domaine
- Atlas statistique
- Calculateur de salaires
- Publications
- A propos de STATVD
- Autorités

Numerus hors-série : salaires



Dans le canton de Vaud, le salaire mensuel brut médian standardisé s'inscrit à 5845 francs en 2010, soit un montant légèrement inférieur à la médiane suisse (5933 francs)... [Suite](#)

CONTACT

- Ecrire à Statistique Vaud
- Nos coordonnées

INDICATEURS

- Indicateurs économiques

STATISTIQUE DE LA CONSTRUCTION (STC)

- Informations complémentaires et accès en ligne

Statistique trimestrielle de la construction

Aide ou demandes d'informations:

stat.construction@vd.ch

(éviter les mails à une adresse personnalisée)

Ou téléphone à StatVD (ex-SCRIS) – 021/316.95.85

Mme Isabelle Brunner

Mme Sandrine Matthey

Mme Ariane Bovet

M. Thomas Tüscher





Statistique Vaud



Département des finances
et des relations extérieures


Annexe 1: A quelles conditions le registre des bâtiments est-il mis à jour?

Nouveau bâtiment

-  Le projet doit être sans erreur (y compris les bâtiments, les entrées et les logements)
-  Le permis de construire doit avoir été délivré

Bâtiment existant (transformé ou démoli)

-  Le projet doit être sans erreur (y compris les bâtiments, les entrées et les logements)
-  Fiche bâtiment doit indiquer que les travaux sur le bâtiment sont Terminés.

Erreurs et avertissements	
Projet	
Sans erreur.	
Bâtiments	
 RCB3	La validation et la mise à jour dans le registre est en cours et peut prendre plusieurs dizaines de secondes. EGID_790928 Vous devez actualiser la page ou re-cliquer sur <i>Erreurs et Avertissements</i> pour le faire; vous pouvez accéder à d'autres projets dans l'intervalle.
Entrées	
Sans erreur.	
Logements	
Sans erreur.	

Annexe 2: Les dépenses communales en matière de construction

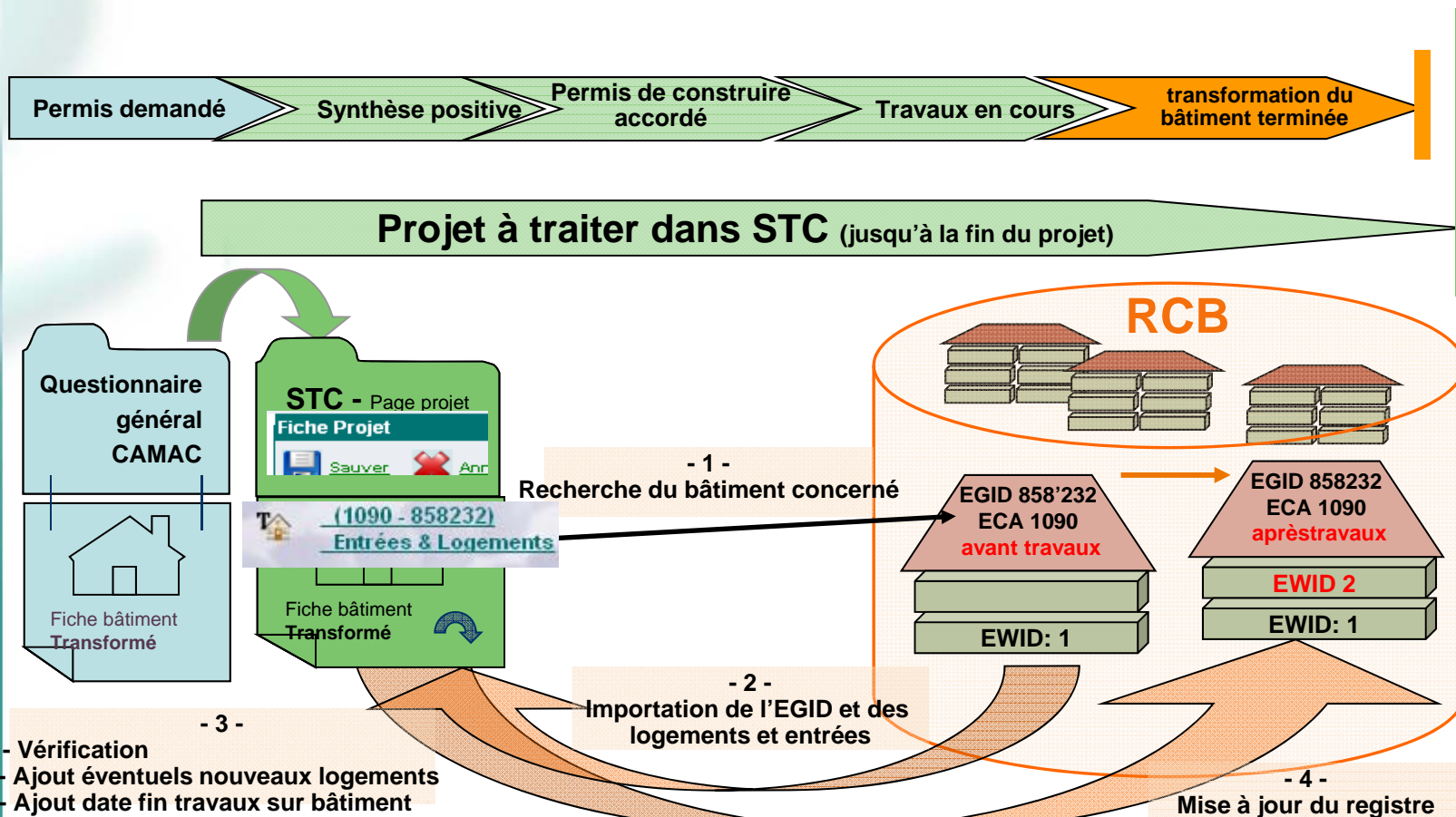
■ Les investissements communaux

- Font en général l'objet d'un préavis au conseil communal et figurent dans les comptes d'investissement de la commune (comptes 5000).
- Peuvent faire l'objet d'une demande de permis de construire CAMAC (Construction d'un bâtiment communal, par exemple) et sont alors relevés trimestriellement, dans la rubrique « **Projets CAMAC à traiter** ».
- Ceux qui ne sont pas soumis à une demande permis de construire CAMAC (route, séparatif d'eaux usées, par exemple) figurent dans une rubrique spéciale "**Investissements communaux Hors CAMAC**". Ils sont relevés annuellement.

■ Les dépenses communales d'entretien

- Figurent dans les comptes de charge de la commune (compte 314 "Entretien"). Dépenses occasionnées par le maintien en état et la remise en état des ouvrages de la commune (aménagement routier, canalisations d'eau, petits travaux dans un bâtiment, par exemple).
- Si (assez rare..) elles font l'objet d'une demande de permis de construire, sont traitées comme des investissements et sont relevées trimestriellement, dans la rubrique « Projets CAMAC à traiter ».
- Elles sont relevés dans une rubrique spéciale « **Dépenses d'entretien** ». Elles sont relevées annuellement.

Bâtiment transformé (ou démoli): de la CAMAC à la mise à jour du RCB



Remarque: La recherche du bâtiment concerné devrait se faire dès le début du projet- La statistique le met à jour quand les travaux sur le bâtiment sont annoncés terminés. Prochainement, il sera possible d'introduire les logements en cours de construction

Annexe 3: Fiche bâtiment transformé (ou démoli): recherche dans le RCB et importation

Après importation dans STC, le bâtiment ne doit pas être modifié directement dans le registre!

Fiche Bâtiment

Sauver Annuler Importer depuis le Registre Dupliquer la fiche

Si le projets comporte plusieurs bâtiments, veuillez remplir une fiche par bâtiment.

EGID No de parcelle 243 No ECA selon QG 1304
No fiche CAMAC 1 No cadastral No ECA
Désignation cadastrale
Nom du bâtiment Référence architecte

Importeur un bâtiment depuis le Registre

Fermer Contact RCB Registre des bâtiments (RCB)

Commune 5889 La Tour-de-Peilz

Rue / n°
Egid N° de parcelle / DDP
N° ECA N° cadastral

« Aucun bâtiment correspondant aux critères »

Nb total logts après travaux 1 Selon le registre Nb logts protégés
Nb 1 pce Nb 2 pces 1 Nb 3 pces
Nb 4 pces Nb 5 pces Nb 6 pces ou plus
Les travaux modifient-ils le nbre et la taille des logements ?
Nb de pièces d'habitation indépendantes

Système chauffage Chauffage central pour le bâtiment Eau chaude
Agent énergétique chauffage Gaz Agent énergétique eau chaude Gaz

Autres informations pour la mise à jour du registre cantonal des bâtiments

Energie Equipements Divers
Indice Energétique (Qh) Ascenseur Nom de la gérance
Valeur li mite (Chli) Accès Handicapés (art. 36 et 37 RATC)
Puissance de chauffage (kW) Abri de protection Pci
Surface de réf énergétique (SRE)

Si le bâtiment manque dans le RCB, contacter info.rcb@vd.ch

Annexe 4: Gestion de la statistique - quelques remarques

STC ne recopie que les dossiers CAMAC P

- Seuls les dossiers principaux « P » figurent dans les projets CAMAC à traiter

Les enquêtes complémentaires « C » ne figurent pas dans la liste des projets CAMAC à traiter, car cela constituerait des doublons. Il s'agit de modification du projet initial, dont les communes doivent tenir compte pour mettre à jour le projet

NB: Dans STC, depuis un projet, on peut accéder à ses enquêtes complémentaires éventuelles.

Attention au statut supprimé!

- Un projet de construction est mis à jour et transmis à l'OFS jusqu'à ce que:
 - les travaux soient annoncés terminés
 - ou
 - Le projet soit mis, **pour la statistique**, en « projet supprimé ».→ indépendance entre statut CAMAC « Refusé/abandonné » et statut STC « supprimé ».



Dans STC, ne pas mettre en « supprimé » un projet qui n'est pas totalement abandonné.

- S'il s'agit de recours au tribunal administratif, par exemple, choisir le statut « Reporté », afin que le projet ne disparaisse pas de la statistique.
- Rappel: une enquête complémentaire n'est pas un projet pour la statistique → ne pas mettre le dossier d'origine en « Supprimé ».

Annexe 5 : Planning de la statistique

Les délais de la statistique pour les communes

	1er cycle trimestriel	2ème cycle trimestriel	3ème cycle trimestriel	4ème cycle trimestriel
Initialisation du relevé	15 décembre	15 mars	15 juin	15 septembre
Contenu	<ul style="list-style-type: none">■ Projets CAMAC■ Investissements communaux hors CAMAC■ Dépenses communales d'entretien	Projets CAMAC	Projets CAMAC	Projets CAMAC
Clôture par les communes	15 janvier (projets CAMAC) 28 février: autres dépenses	15 avril	15 juillet	15 octobre

Les délais sont serrés... Le travail doit donc être fait en continu